



Département des Côtes d'Armor  
Arrondissement de Saint-Brieuc

**COMMUNE DE PLOUFRAGAN**  
**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2025**

Convocation du 29 janvier 2025  
Liste des délibérations affichée et publiée  
sur internet le 10 février 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatre février à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

**PRESENTS** : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Christine ORAIN-GROVALET, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Pierre-Yves BRUNEL, Céline PESTEL, Yann LE GUEDARD, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, Marie-Hélène PASCO, Christophe TRONET, Pierre MONFLIER et Martial COLLET

**ABSENTS** : Séverine TRETON (donne pouvoir à Céline PESTEL)  
David ROUALEN (donne pouvoir à Patrick COSSON)  
Paul PERSONNIC (donne pouvoir à Christophe TRONET)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Romuald LABARRE

**Membres en exercice : 33**

**Présents : 30**

**Votants : 33**

## **URBANISME**

### **2025-896 REGULARISATION FONCIERE RUE DES GRINSAILLES – ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE VOIRIE A MME FRANÇOISE ROUZIC**

M. DECRETON explique que dans le cadre d'une division d'une parcelle cadastrée section E n°1449 sise rue des Grinsailles et appartenant à Madame Françoise ROUZIC, il a été constaté qu'une surface d'environ 57 m<sup>2</sup> constituait en réalité une emprise de la voie publique.

Par courrier du 6 janvier 2025, Madame Françoise ROUZIC a donné son accord pour céder à la ville cette emprise de voirie d'une surface de 57 m<sup>2</sup> pour un euro symbolique.

Cette procédure sera réglée au moyen d'un acte authentique de cession en la forme administrative, dont la rédaction et les frais de publication seront à la charge de la commune.

mis sur internet le 12 février 2025

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID : 022-212202154-20250204-DB202504FEV896-DE

Le conseil municipal est ainsi invité à adopter la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** l'acquisition à Madame Françoise ROUZIC d'une emprise de 57 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée section E n°1449, sise rue des Grinsailles, en vue de l'intégration de celle-ci dans le domaine public communal au prix d'UN EURO ;


- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

A Ploufragan, le 10 février 2025

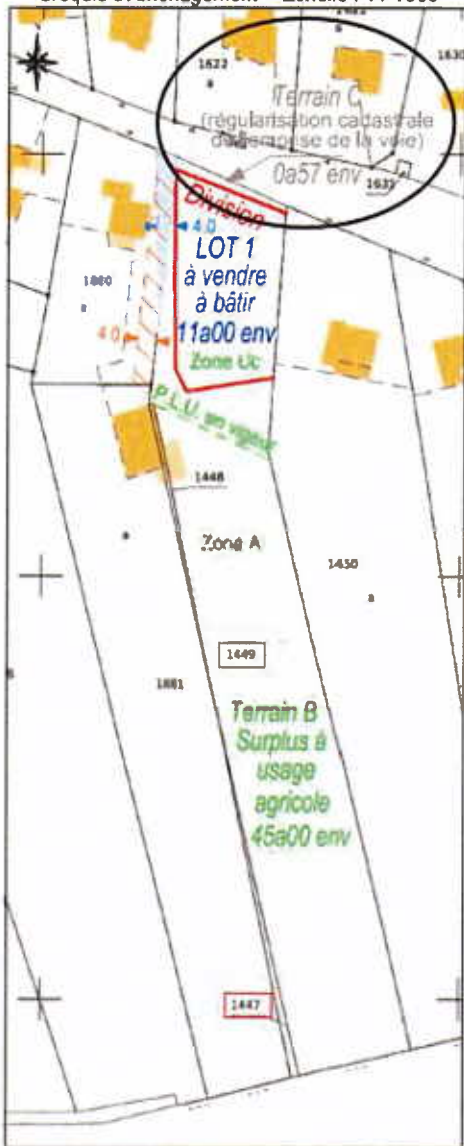
LE MAIRE  
Rémy MOULIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Romuald LABARRE



Croquis d'Aménagement - Echelle : 1 / 1000



## REGULARISATION EMPRISE DE VOIRIE

Acquisition à Mme ROUZIC Françoise

Rue des Grinsailles

Partie de la parcelle E n° 1449 pour 57 m<sup>2</sup>

